

Question #1:

Appendix D provides details of the expected activities and output. This section focuses on administrative support tasks. The criteria for evaluation (pages 9, 10, 14) include experience in facilitating decision making – but this type of activity is not found in Appendix D. Could you please specify if the tasks include facilitation of large groups decision making processes and/or any other type of facilitation services?

Answer #1:

The Background (SW1) in Appendix D mentions the provision of “strategic” as well as “practical” support. This includes “[providing] the Chair with support and advice to ensure timely completion of SDWG activities and initiatives,” which may include voting consensus during group meetings. Further, SW1 includes “[collaborating] with the Chair to promote the involvement of all SDWG participants.”

The Scope of Work (SW3) also mentions the provision of “secretariat support functions as requested by the SDWG Chair and Vice-Chairs. This includes...meeting logistics [and] coordination of meeting materials.” Since the Chair will be responsible for building voting consensus, he/she will rely on the strategic and practical support of the SDWG Executive Secretary. Additionally, and in the exceptional circumstance that the Chair and Vice-Chair cannot fulfill their duties, the Executive Secretary may be called upon to support the facilitation of meetings (possibly by a third party) to build a voting consensus among large groups (for example, an SDWG Expert Group).

The Output/Deliverables (SW4) section also indicates that the Executive Secretary will be expected to “Participate in and report on meetings.”

Question #2:

The maximum per diem is fixed at \$580. Is this per person or for the whole “team” should more than one person be involved in the project on a given day?

Answer #2:

Answer #2: The Statement of Work (SW2), paragraph 2.1, indicates that the objective is to “secure one resource to provide Secretariat Support...etc.”

Question #3:

Since the proponent is expected to work from his/her own office, are travel expenses to Ottawa covered should there be a meeting in Ottawa? Are meetings via Skype or Video Conferencing an option?

Answer #3:

Meetings via Skype are not an option. Meetings via Video Conferencing are an option but technical and logistical limitations could impair its day-to-day functionality. In this event, on-site meetings could still be required. As per the Location of Work and Travel section (SW5): “DIAND is not responsible for the Contractor’s travel and associated costs between the Contractor’s regular business facility and DIAND’s facilities in the NCR.” Reimbursement would be at the discretion of the DIAND Project Authority and in accordance with the Treasury Board Travel Directive.

Question #4:

Annex B states that the estimated level of effort for the first year is 355 days. Does this mean that the contractor is expected to take this as a “full-time” contract for the first year i.e. is there enough work for a “full-time” commitment?

Answer #4:

Yes, as per the Annex B the contractor should expect to work "full-time" for the first year of the contract.

Question 1 :

L'annexe D fournit les détails des activités prévues et du résultat attendu. Elle porte sur les tâches de soutien administratif. Les critères d'évaluation (pages 9, 10 et 14) comprennent l'expérience de la facilitation en matière de prise de décisions, mais ce type d'activité ne figure pas à l'annexe D. Pourriez-vous préciser si les tâches comprennent la facilitation des processus décisionnels pour de grands groupes ou tout autre service de facilitation.

Réponse 1 :

Le Contexte (ET1) de l'annexe D mentionne la prestation de soutien « stratégique » et « pratique », y compris « soutenir et conseiller le président du GTDD (Groupe de travail sur le développement durable) pour mener rapidement à terme les activités et les initiatives du GTDD », ce qui pourrait inclure un vote consensuel lors des réunions. De plus, l'ET1 inclut « [collaborer] avec le président pour encourager la mise à contribution de tous les participants au GTDD ».

Sous Portée des travaux (ET3), on mentionne également le « soutien aux tâches de secrétariat demandées par le président et les vice-présidents du GTDD », y compris « le respect des exigences logistiques, ainsi que la coordination du matériel des réunions ». Étant donné que le président est chargé d'amener à voter de façon consensuelle, il comptera sur le soutien stratégique et pratique du secrétaire exécutif du GTDD. De plus, si exceptionnellement le président et le vice-président ne peuvent pas s'acquitter de leurs fonctions, on peut demander au secrétaire exécutif d'appuyer l'animation des réunions (comme par l'intermédiaire d'une tierce partie) pour amener à voter de façon consensuelle lorsqu'il s'agit de grands groupes (p. ex. un groupe d'experts du GTDD).

La section Extrants (ET4) indique aussi que le secrétaire exécutif devra « participer aux réunions du GTDD et en faire rapport ».

Question 2 :

Le taux journalier maximal est fixé à 580 \$. Ce montant s'applique-t-il à une seule personne ou à une équipe entière dans les cas où plusieurs travaillent au projet une journée donnée?

Réponse 2 :

L'Énoncé des travaux (ET2), paragraphe 2.1, indique que les objectifs sont de « recruter une ressource qui offrira des services de secrétariat ».

Question 3 :

Étant donné qu'on s'attend à ce que le promoteur travaille à partir de son propre bureau, les dépenses de déplacement seront-elles remboursées si une réunion est tenue à Ottawa? Les réunions par Skype ou les vidéoconférences sont-elles une option?

Réponse 3 :

Les réunions par Skype ne sont pas possibles. Par contre, les vidéoconférences le sont, mais des restrictions d'ordre technique et logistique pourraient nuire à sa fonctionnalité quotidienne. Le cas échéant, des réunions pourraient être nécessaires.

Conformément à la section Lieu de travail et exigences en matière de déplacements (ET5) : « Le MAINC n'est pas responsable des déplacements de l'entrepreneur (et des frais connexes) entre ses installations professionnelles habituelles et les locaux du MAINC dans la RCN. » Le remboursement est laissé à la discrétion du chargé de projet pour le MAINC et doit se faire selon la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

Question 4 :

L'annexe B indique que le niveau d'effort estimé pour la première année correspond à 355 jours. Cela signifie-t-il qu'on s'attend à ce que l'entrepreneur réalise ce contrat à temps plein la première année? Autrement dit, y a-t-il suffisamment de travail pour que l'entrepreneur s'engage à temps plein?

Réponse 4 :

Oui. Selon l'annexe B, l'entrepreneur doit s'attendre à travailler à temps plein la première année du contrat.